

signé électroniquement le 08/02/2017
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Procurations : 6

Délibération rendue exécutoire le :

10 FEV. 2017

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 30/01/2017

Affichage en date du : 30/01/2017

Publication de la présente en date du :

10 FEV. 2017

Réception en préfecture : - 9 FEV. 2017

L'an deux mille dix-sept

Le six février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Bernard RIOUAL, M. Michel ALBRECHT à M. Antoine BEUGNARD, Mme Martine BIZIEN à M. Robert THOMAS, M. Francis LE BIAN à M. Yves DU BUIT, Mme Myriam LE LEZ à M. Damien DESCHAMPS, Mme Roseline THOMAS à Mme Françoise GUENEUGUES.

N° 2017-02-11

Secrétaire de Séance : Mme Karine APPERE.

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase du Bourg – Avenant n° 1 – Autorisation de signer.

Rapporteurs : M. Jean-Yves RICHARD

Vu l'avis favorable de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 27 janvier 2017,

Vu la décision en date du 7 septembre 2016 de signature d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du gymnase du Bourg avec Alain CORRE – Architecte, 181, rue Jean Jaurès, 29200 Brest,

M. Jean-Yves RICHARD, Adjoint délégué aux sports, rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase du bourg a été notifié le 29 septembre 2016.

La rémunération provisoire initiale telle que prévue à l'acte d'engagement était de 9 600 € HT pour la mission de base, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 80 000 € HT. La mission OPC n'avait pas été retenue par la collectivité.

En phase APS, le coût prévisionnel des travaux est finalement estimé et arrêté à 146 500 € HT. Cette augmentation du volume des travaux programmés a été demandée par la maîtrise d'ouvrage qui a souhaité passer la nouvelle construction d'une superficie 58 m² environ à 81 m², créant de fait une extension :

- plus fonctionnelle car plus spacieuse,
- mais également plus cohérente d'un point de vue architectural. (Largeur de l'extension aussi étendue que la largeur de l'actuelle salle du judo, façade de l'extension à l'alignement de la façade principale).

En conséquence, il convient d'intégrer cette nouvelle enveloppe à la rémunération du maître d'œuvre.

Le montant du marché serait porté de 9 600 € HT à 13 917,50 € HT, ce qui représente une augmentation de 44,97 % par rapport au marché initial.

Lecture faite de l'avenant n°1 joint en annexe,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 abstentions, soit le groupe « Plouzané demain » ; 25 voix pour) :

➤ **ACCEPTE** le projet d'avenant n°1 avec Alain CORRE, 181 rue Jean Jaurès, 29200 Brest, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase du bourg,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant ainsi que toute pièce s'y rapportant,

➤ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2017, section d'investissement, chapitre 23 « Immobilisations corporelles en cours », article 2315 « Installations, matériel et outillages techniques ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 7 février 2017

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE